

Délégation du droit de destruction des ESOD

Article R 427-8 du Code de l'Environnement

Madame/Monsieur (Nom et adresse)

.....

En qualité de : propriétaire fermier ou possesseur

Et détenteur du droit de destruction, délègue :

A Madame/Monsieur (Nom et adresse)

.....

La régulation des ESOD pourra s'effectuer sur mes terrains ci-dessous désignés :

par **destruction à tir** conformément à la réglementation en vigueur (titulaire d'un permis de chasser validé). Il pourra s'adjoindre d'autres chasseurs munis de leur permis de chasser validé.

par **piégeage** toute l'année (sous réserve qu'il fasse une déclaration de piégeage en mairie) sous le n° d'agrément

Communes	Références parcellaires	Lieux-dits

Cette délégation de droit de destruction est **valable chaque année cynégétique par tacite reconduction**, jusqu'à dénonciation de celle-ci par l'une des deux parties.

Fait le..... à

Signature des deux parties :

Le Propriétaire, fermier ou possesseur
(Rayer la mention inutile)

Le Piégeur agréé